

# RIVEMONT

## Rivemont - Mise à jour semaine 316

*3 janvier 2023*

*Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour la stratégie Rivemont crypto.*

---

L'année 2024 a commencé fort pour le Bitcoin, dont le prix a grimpé de plus de 7% en 24 heures, frôlant les 46 000 dollars, le niveau le plus élevé depuis avril 2022. Cette hausse est principalement due à l'anticipation d'une approbation par la Commission des États-Unis de valeurs mobilières de plusieurs FNB sur le bitcoin au comptant. Un rapport de Reuters a suggéré que la SEC pourrait commencer à approuver les demandes d'ETF dès hier, ce qui n'a vraisemblablement pas été le cas.

Le bitcoin nous rappelle toutefois à quel point il peut s'avérer volatile avec une forte et soudaine correction ce matin. Le tout demeure bien relatif, mais la

hausse du 1<sup>er</sup> janvier y a néanmoins été effacée. De nombreux investisseurs se demandent toutefois s'il n'y a pas de mauvaises nouvelles imminentes à être annoncées. D'autres considèrent, à raison, que le portrait était parfait pour profiter des nombreux investisseurs longs sur marge afin de tenter un *long squeeze*.

Eric Balchunas, analyste des FNB chez Bloomberg, estime que le rejet d'un fonds négocié en bourse Bitcoin au comptant par la SEC ce mois-ci serait probablement dû au besoin de l'agence de « plus de temps » plutôt qu'à un refus catégorique. Bien que la probabilité soit faible, Balchunas et son collègue analyste des FNB, James Seyffart, maintiennent une chance de 90 % d'approbation d'ici le 10 janvier, ne dépassant pas ce pourcentage en raison de cette préoccupation. Balchunas souligne que si l'approbation n'est pas observée dans les deux prochaines semaines, cela indiquerait un besoin de plus de temps de la part de la SEC, plutôt qu'un rejet total. Cependant, selon Balchunas, l'effort et le temps investis par la SEC et les émetteurs de FNB Bitcoin rendent improbable un rejet total et soudain. Vetle Lunde, analyste chez K33 Research, partage une perspective similaire, évaluant la probabilité d'un rejet à seulement 5 %. Balchunas pense que si la SEC émet un refus total, les émetteurs de fonds pourraient tenter des poursuites séparées contre le régulateur, à l'instar du gestionnaire d'actifs cryptographiques Grayscale. Les commentaires publics continuent d'être soumis à la SEC, certains plaidant pour un rejet complet des FNB Bitcoin, citant notamment la nature décentralisée de Bitcoin et sa capacité à contourner les canaux financiers traditionnels comme des attraits potentiels pour les régimes autoritaires cherchant à éviter les sanctions.

Sur une note plus légère, certains ne cherchent pas plus loin que de blâmer Jim Cramer pour la correction de ce matin. Cramer, ancien gestionnaire de fonds spéculatifs et animateur de l'émission Mad Money sur CNBC, est revenu mardi matin sur sa position baissière à l'égard du bitcoin avant l'approbation par les autorités réglementaires américaines d'un FNB au comptant. «Le bitcoin est une merveille technologique et je pense que les gens doivent commencer à reconnaître qu'il est là pour durer. Cramer a également pris note d'un autre sceptique célèbre du bitcoin (pour ne pas dire plus), en référant au défunt Charlie Munger «était aveugle à cela». Or, au cours des dernières années,

Cramer se fait une peu enviable réputation en semblant être systématiquement du mauvais côté des positions qu'il défend. Relativement au bitcoin, il suggérerait d'ailleurs aux investisseurs de vendre alors que nous touchions les prix planchers suite à la saga de la faillite de FTX.

Toujours relativement à un possible FNB au comptant pour le bitcoin d'ici la prochaine semaine, soulignons que BlackRock a récemment modifié son dossier, en désignant JP Morgan Securities et la société de trading Jane Street comme participants autorisés. Ces derniers jouent un rôle clé dans la création et le rachat des parts du fonds, permettant ainsi aux investisseurs de réaliser des bénéfices. Selon des experts, cette étape pourrait être la dernière du processus de demande pour ce produit tant attendu, qui a déjà subi diverses révisions et amendements. La semaine dernière, BlackRock avait également modifié son dossier pour permettre des rachats uniquement en espèces.

Grayscale a de son côté récemment modifié son dossier de fonds négocié en bourse auprès de la SEC, mais a omis un élément crucial. Contrairement à d'autres entreprises, Grayscale n'a pas révélé l'identité de son partenaire en tant que participant autorisé, une entité clé dans la création et le rachat de parts d'un fonds pour les investisseurs. Habituellement, la SEC n'exige pas que les émetteurs de FNB liés à des actifs traditionnels nomment explicitement ces participants dans leurs demandes. Cependant, c'est considéré comme une étape importante pour les firmes souhaitant lancer un FNB Bitcoin. Plusieurs analystes estiment que c'est probablement la dernière phase du processus de demande pour ce produit très attendu, après plusieurs révisions et modifications. La semaine dernière, des entreprises majeures comme BlackRock et Valkyrie ont annoncé leurs partenaires participants autorisés. Grayscale n'a également pas spécifié les frais associés à son ETF proposé, contrairement à d'autres candidats. Par exemple, Fidelity offre des frais de seulement 0,39%, tandis que BlackRock prévoit de facturer 0,47%. L'application de Grayscale se distingue par son intention de transformer son Bitcoin Trust en un FNB au comptant, après une longue bataille judiciaire. Un FNB Bitcoin différerait du Grayscale Bitcoin Trust (GBTC) en permettant aux investisseurs de racheter leurs parts. Le GBTC était initialement accessible uniquement aux investisseurs accrédités, tandis qu'un FNB Bitcoin serait

ouvertement négocié comme des actions.

Si les yeux se tournent essentiellement vers ces FNB à court terme, il ne faut pas oublier qu'en 2024, le monde de la cryptomonnaie s'attend à un autre événement majeur : la réduction de moitié des récompenses en Bitcoin pour les mineurs, connue sous le nom de «Bitcoin halving». Cette réduction, qui intervient tous les quatre ans, verra la récompense de minage passer de 6,25 à 3,125 BTC. Historiquement, chaque halving a été suivi d'un fort marché haussier pour le bitcoin. Les acteurs principaux du minage de Bitcoin soulignent l'importance de l'efficacité pour rester rentables après cet événement. Jaime Leverton, PDG de Hut8, mentionne que les mineurs devront améliorer leur efficacité opérationnelle pour continuer à miner. Cela comprend l'adoption de logiciels spécifiques et, dans le cas de Hut8, l'achat de centrales électriques en Ontario pour alimenter leurs opérations. D'un autre côté, Taras Kulyk, fondateur de SunnySide Digital, et Colin Harper de Luxor, mettent l'accent sur l'impact direct de la réduction des récompenses sur le prix du Bitcoin et les frais de transaction. Ils suggèrent que si l'augmentation du prix du Bitcoin ou des frais de transaction ne compense pas la baisse des récompenses, les mineurs moins efficaces pourraient devoir cesser leurs activités. Cette situation met en lumière l'importance d'une hausse du prix du Bitcoin pour maintenir la rentabilité, en particulier pour les petits mineurs. En somme, cet événement obligera les mineurs à s'adapter et à innover pour rester compétitifs dans un environnement en constante évolution.

Michael Saylor, co-fondateur de MicroStrategy, a l'intention de vendre pour 216 millions de dollars d'options d'achat d'actions de son entreprise. Cette vente, révélée dans un dépôt auprès de la SEC des États-Unis, vise à financer l'achat supplémentaire de Bitcoin pour son portefeuille personnel. Les options, attribuées en 2014, doivent être exercées avant avril prochain pour éviter leur expiration. Saylor prévoit de vendre environ 5 000 actions par jour ouvrable, à partir du 2 janvier jusqu'au 25 avril, sous réserve d'un prix minimum. Saylor, fervent défenseur du Bitcoin, a radicalement changé de position depuis 2013, année où il prédisait la fin imminente de la cryptomonnaie. Depuis lors, MicroStrategy a accumulé un grand nombre de bitcoins, détenant actuellement 189 150 BTC, évalués à plus de 8,5 milliards de dollars. En outre, Saylor détient

personnellement 17 732 BTC, acquis à un prix moyen de 9 882 dollars l'unité. Ses avoirs en Bitcoin, évalués à environ 800 millions de dollars, le classent parmi les 103 plus grandes adresses Bitcoin, selon BitInfoCharts.

Soulignons finalement qu'à partir de 2024, les nouvelles réglementations fiscales américaines exigent que les transactions en cryptomonnaies d'une valeur supérieure à 10 000 dollars soient déclarées au Service des impôts internes (IRS). Cette mesure fait partie du projet de loi sur les infrastructures, signé par le président Joe Biden en 2021, qui impose aux courtiers en cryptomonnaies de rapporter ces transactions importantes à l'IRS. Jerry Brito, directeur général de Coin Center, exprime ses inquiétudes quant à la faisabilité de ces directives, soulignant les défis potentiels pour les utilisateurs à se conformer sans orientations claires de l'IRS. La loi oblige les courtiers à fournir des informations personnelles des transactions, y compris le nom, l'adresse et le numéro de sécurité sociale du destinataire, dans les 15 jours suivant la transaction. Cette exigence, visant à réduire l'écart fiscal aux États-Unis, devait initialement entrer en vigueur en janvier 2023, avec des rapports à soumettre à l'IRS en 2024. Cependant, la nature précise des informations à rapporter reste floue, notamment dans des cas comme les récompenses de minage ou les échanges décentralisés de cryptomonnaies. Coin Center a suggéré que l'IRS établisse une exemption de minimis pour les transactions en cryptomonnaies afin de clarifier les lignes directrices et d'éviter d'imposer des exigences difficiles à respecter pour les parties impliquées dans les transactions en cryptomonnaies. Ces nouvelles obligations étendues pourraient rendre le processus de déclaration complexe et difficile pour de nombreux utilisateurs en 2024.

Outre le bruit des dernières heures, c'est cette fameuse moyenne mobile exponentielle sur 30 jours (en jaune) qui continue de retenir notre attention, tout comme d'être respectée. Respectée puis octobre, nous considérons demeurer en plein marché haussier tant qu'aucune fermeture n'aura lieu sous elle.



Il va sans dire que les prochains jours seront particulièrement intéressants avec la décision obligatoire de la SEC d'ici la semaine prochaine. Nous avons déjà hâte à notre prochaine communication!

Nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité à tous nos lecteurs pour la nouvelle année.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

*Les renseignements présentés le sont en date du 3 janvier 2023, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.*

////////////////////////////////////  
**Valérie Marquis**

19 rue Le Royer Ouest, suite 300  
Montreal, Québec, H2Y 1W4  
Tél: 819-246-8800  
[valerie.marquis@rivemont.ca](mailto:valerie.marquis@rivemont.ca)

////////////////////////////////////  
[www.rivemont.ca](http://www.rivemont.ca)

**Martin Lalonde**

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202  
Gatineau, Québec, J8T 8J1  
Tél: 819-246-8800  
[martin.lalonde@rivemont.ca](mailto:martin.lalonde@rivemont.ca)

---

[Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook](#)

---

*Copyright © 2024 Rivemont, tous droits réservés.*

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?  
Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

